

**Rapport 2022 des représentants de l'assemblée spéciale  
des collectivités territoriales au conseil d'administration de la SEM BRL**

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	16	17
Date de convocation		
22 septembre 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Procurations : Christophe RENAUD à Christian ALEX

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

\*\*\*

Rapporteur : Régis BLAYRAT, représentant de la commune au conseil d'administration de BRL

La commune est historiquement actionnaire de la société BRL, créée en 1955 sous le nom de Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc. En 2011, le Conseil Municipal avait approuvé l'évolution de cette société commerciale en une société anonyme d'économie mixte locale, et m'avait désigné en qualité de représentant de la commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires et de l'assemblée générale.

L'assemblée spéciale s'est réunie le 27 juin dernier, et le rapport des représentants doit être communiqué pour avis, après débat, à l'ensemble des collectivités territoriales représentées. Ce rapport rappelle dans un premier temps la vie et le fonctionnement de la société, à travers sa présentation générale, ses engagements, les risques auxquels elle est exposée et les modalités de contrôle, et sa gouvernance ; et dans un second temps la situation financière de chacune des sociétés du groupe BRL au 31 décembre 2022, dont BRL Exploitation, et la répartition du chiffre d'affaires et du résultat par secteur d'activité.

Il n'est pas proposé d'observation à émettre sur ce rapport d'activités, si ce n'est de rappeler que le réseau hydraulique concédé à BRL à partir de la principale source d'alimentation qu'est l'eau du Rhône, est vital pour la région.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1524-5,

Vu la représentation de la commune au sein de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales de la SAEML BRL,

Vu le rapport des représentants de l'assemblée spéciale réunie le 27 juin 2023,

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Dans un premier temps, à l'unanimité :

1. D'approuver le rapport 2022 des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au conseil d'administration de la SEM Locale BRL.

Dans un second temps, à l'unanimité :

2. De confirmer la nomination de Régis BLAYRAT en qualité de représentant de la commune au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale des représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration de BRL

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

